



515, rue Léopold Le Hon
01000 BOURG EN BRESSE
Tél. 04 74 22 84 50
contact@aindex.fr

U.D.A.F. 01

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE L'AIN

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

U.D.A.F. 01
Union Départementale des Associations
Familiales de l'Ain
B.P. 30160
12 bis rue de la Liberté
01004 BOURG EN BRESSE CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2022

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE L'AIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note de l'annexe « Engagement de fin de carrière » précise les modalités d'évaluations des engagements de retraite. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation actualisée. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note de l'annexe des comptes fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BOURG EN BRESSE, le 4 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes
AINDEX

Pascal TONNARD

UDAF 01 - CA 2022
BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

ACTIF	31/12/2022			31/12/2021
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	127 196.61	118 514.76	8 681.85	3 200.00
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 202 214.55	900 129.77	302 084.78	332 342.74
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	185 787.65	151 299.02	34 488.63	33 163.23
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières				
Particip. et créances rattachées à des particip.	560.00		560.00	560.00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 000.00		1 000.00	
TOTAL 1	1 516 758.81	1 169 943.55	346 815.26	369 265.97
Comptes de liaison				
TOTAL 2				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances redevables et comptes rattachés	63 939.97		63 939.97	43 767.79
Autres créances	56 543.36		56 543.36	32 166.09
Valeurs mobilières de placement	399 000.00		399 000.00	
Disponibilités				
Disponibilité	621 577.06		621 577.06	1 035 330.79
Charges constatées d'avance	11 566.70		11 566.70	11 230.48
TOTAL 3	1 152 627.09		1 152 627.09	1 122 495.15
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL GENERAL	2 669 385.90	1 169 943.55	1 499 442.35	1 491 761.12

AINDEX
Commissaire aux Comptes

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs		
Subventions d'investissement		
Réserves	710 398.53	673 465.16
Excédents affectés à l'investissement	321 703.72	321 703.72
Réserve de compensation	54 401.93	50 142.23
Réserve de compensation des charges d'amort.	103 534.25	70 860.58
Réserve de couverture du BFR		
Autres réserves	230 758.63	230 758.63
Report à nouveau	120 271.05	163 660.25
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	224 197.68	217 654.03
Dépenses refusées par l'autorité de tarification		
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-103 926.63	-53 993.78
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	21 130.86	-6 455.83
Subventions d'investissement sur biens non renouv.	18 635.34	28 579.48
Provisions réglementées		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Amort. dérogatoires & prov. pour renouv. des immos		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations grevées de droits		
Autres provisions réglementées		
TOTAL 1	870 435.78	859 249.06
Comptes de liaison		
TOTAL 2		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	82 925.04	64 658.75
Fonds dédiés	65 782.63	72 382.13
TOTAL 3	148 707.67	137 040.88
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des éta. de crédit	95 736.25	114 303.95
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		621.38
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 746.10	61 163.60
Dettes sociales et fiscales	342 425.54	285 343.54
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 391.01	34 038.71
Autres dettes	2 391.01	34 038.71
Produits constatés d'avance		
TOTAL 4	480 298.90	495 471.18
Ecart de conversion (passif)		
Dettes		
Dettes sociales et fiscales		
TOTAL GENERAL	1 499 442.35	1 491 761.12

AINDEX
Commissaire aux Comptes

UDAF 01 - CA 2022
 COMPTE DE RESULTAT D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
 GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

PRODUITS	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation	2 527 701,99	2 328 539,36
Ventes de marchandises	389 454,00	361 613,65
Production vendue	74 626,11	54 198,11
Prestations de services		
Divers	74 626,11	54 198,11
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	1 668 625,36	1 511 717,14
Subventions d'exploitations et participations	308 500,80	285 780,82
Reprise sur amortissements, dépréciations et provi		2 796,47
Transferts de charges		
Utilisation des fonds dédiés	65 852,53	99 962,99
Autres produits	20 643,19	12 470,18
TOTAL 1	2 527 701,99	2 328 539,36
Produits financiers	7 989,16	5 894,85
De participations et immobilisations financières	1 777,89	1 224,30
Revenus autres produits financiers		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges	6 211,27	4 670,55
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions VMP		
TOTAL 2	7 989,16	5 894,85
Produits exceptionnels	10 261,14	23 821,12
Sur opérations de gestion	317,00	10 041,85
Sur opérations en capital	9 944,14	9 779,27
Reprises sur provisions		4 000,00
Destinées à la couverture du BFR		
Pour renouvellement des immobilisations		
Des plus-values nettes d'actif		
Autres provisions réglementées		4 000,00
Produits financiers		
Différences positives de change		
TOTAL 3	10 261,14	23 821,12
TOTAL GENERAL	2 545 952,29	2 358 255,33
EXCEDENT OU DEFICIT	21 130,86	-6 455,83

AINDEX
 Commissaire aux Comptes

UDAF 01 - CA 2022
 COMPTE DE RESULTAT D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
 GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

CHARGES	31/12/2022	31/12/2021
Charges d'exploitation	2 522 326,17	2 354 932,44
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stock		
Achats non stockés de matières et fournitures	37 808,49	33 627,13
Services extérieurs et autres	341 434,01	319 208,92
Impôts, Taxes et versements assimilés	156 238,51	136 750,70
Sur rémunérations	140 552,12	122 139,09
Autres	15 686,39	14 611,61
Charges de personnel	1 803 767,80	1 675 367,12
Salaires et traitements	1 357 648,52	1 273 886,05
Charges sociales	446 119,28	401 481,07
Dotations aux amortissements et provisions	102 286,24	89 455,90
Dotation aux amortissements des immobilisations	84 019,95	86 649,68
Dotation aux amortissements des charges à répartir		
Dotation aux provisions sur actif circulant		
Dotation aux provisions pour risques et charges	18 266,29	2 806,22
Report en fonds dédiés	59 253,03	37 688,80
Autres charges	21 538,09	62 833,87
TOTAL 1	2 522 326,17	2 354 932,44
Charges financières	1 693,10	1 987,61
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 693,10	1 987,61
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL 2	1 693,10	1 987,61
Charges exceptionnelles	627,16	7 590,11
Exercice courant	401,10	6 685,19
Exercice antérieur		
Sur opérations de capital	226,06	
Dotations aux amortissements et provisions		904,92
Destinée à la couverture du BFR		
Pour renouvellement des immobilisations		
Des plus-values nettes d'actif		
Aux autres provisions réglementées		904,92
Impôts sur les sociétés	175,00	201,00
TOTAL 3	802,16	7 791,11
TOTAL GENERAL	2 524 821,43	2 364 711,16

AINDEX
 Commissaire aux Comptes

DETAIL DE L'ANNEXE



Règles et méthodes

Tableau des immobilisations

Tableau des amortissements

Tableau des provisions

Tableau des emprunts

Échéances créances et dettes

Suivi des fonds associatifs

Suivi des fonds dédiés

Engagements financiers

Produits à recevoir

Charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

Tableau concernant les financements obtenus

Tableau des effectifs

Informations diverses

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Désignation : UDAF DE L'AIN

Exercice clos le 31/12/2022

Désignation de l'association : UDAF DE L'AIN



Annexe au bilan clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 499 442 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de + 21 130 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par les dirigeants de l'association.

OBJET SOCIAL

L'UDAF est une association familiale au sens de l'article L. 211-3 du CASF et est reconnue d'utilité publique institué par la loi.

DESCRIPTION DES MISSIONS

Les missions de l'UDAF sont les suivantes :

- Mesures de Protection Judiciaire des Majeurs
- Mesures d'Accompagnement Social Personnalisées
- Le Point Conseil Budget
- Représentation des familles auprès des pouvoirs publics

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation : UDAF DE L'AIN

Exercice clos le 31/12/2022

REGLES ET METHODES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exercice,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissements et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, au règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- De l'avis n° 2007-05 du 4 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du code de l'action social et des familles appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22.
- Du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et qui succède au règlement CRC n° 1999-01 du 16 février 1999
- Du règlement ANC n° 2019-04 qui s'applique aux entités gestionnaires d'établissement et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)
- Du règlement comptable n° 2020-08 du 4 décembre 2020 qui modifie le règlement n° 2018 – 06

EVENEMENTS POST-CLOTURES

Pas d'évènement post-clôture susceptible d'influencer les comptes.

INFORMATIONS COVID 19

Les activités de l'entité ont été préservées des conséquences de la crise sanitaire COVID 19 sur l'année 2022 avec un retour à un fonctionnement normal au niveau des professionnels. Conformément à l'accord d'entreprise, le télétravail s'est poursuivi dans la limite de 10 jours maximum par mois.



REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Désignation : UDAF DE L'AIN

Exercice clos le 31/12/2022

CHANGEMENT DE METHODE

Néant.



IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels 02 ans
- Construction de 20 à 40 ans
- Installations, Agencements et Aménagements 10 ans
- Matériel de Bureau 05 ans
- Matériel Informatique..... 04 ans
- Mobilier et divers 10 ans

Le détail des valeurs brutes et des amortissements est fourni dans les tableaux ci après.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS REGLEMENTEES

L'entité n'a pas constatée de provisions règlementées.

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Désignation : UDAF DE L'AIN

Exercice clos le 31/12/2022

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 82 925 €.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Année de calcul : 2022
- Taux d'actualisation : 3,77 %
- Méthode de calcul : IRFS IC
- Convention collective : Handicapés (médecins spécialisés des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées)
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- Table de mortalité : TG 05



En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle)
 - 62 ans pour la catégorie : Non Cadres
 - 62 ans pour la catégorie : Cadres
- Progression de salaires
 - 1% Constant pour la catégorie : Non Cadres
 - 1% Constant pour la catégorie : Cadres
- Taux de rotation
 - Faible : Non Cadres
 - Faible : Cadres
- Taux de charges sociales patronales
 - 39 % pour la catégorie : Non Cadres
 - 54 % pour la catégorie : Cadres

La dette actuarielle est inscrite au bilan sous forme de provision, avec les caractéristiques suivantes :

- Montant total de la provision comptabilisée à la date de clôture : 82 925 €
- Mouvement de la provision au cours de l'exercice (+ si dotation, - si reprise) : + 18 266 €

Elle ne fait pas l'objet d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

L'organe de direction est assuré par le Conseil d'administration dont les membres sont tous bénévoles ; à ce titre ils ne perçoivent aucune rémunération de la part de l'association.

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Désignation : UDAF DE L'AIN

Exercice clos le 31/12/2022

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il a été comptabilisé, sur l'exercice 2022, une somme de 6 580 € TTC d'honoraires.



LES COMPTES DES MAJEURS PROTEGES

Les fonds gérés par l'UDAF, pour le compte des personnes sous tutelles, s'élèvent à un montant de 56 795 757 € au 31 décembre 2022.

VALORISATION DU BENEVOLAT

Les heures de bénévolat ont été valorisées au SMIC horaires sur lequel a été appliqué le taux de charges sociales de la structure.

Total des heures	Taux du SMIC	Taux des charges sociales	Valorisation
5 255	10.85 €	42 %	80 963 €

VENTILATION DES RESULTATS

	Institution	Part 2	MASP	PCB	PJM	TOTAL
Résultat	15 823,43	0,00	- 1 810,74	0,00	7 118,17	21 130,86
Charges non opposables					- 5 252,42	- 5 252,42
Reprise N-2					14 003,01	14 003,01
Résultat net	15 823,43	0,00	- 1 810,74	0,00	15 868,76	29 881,45

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

RUBRIQUE	Valeur début exercice	Acquisitions	Cessions	Virement de poste à poste	Valeur fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
FRAIS D'ETABLISSEMENT					0
AUTRES IMMO. INCORPORELLES	114 553	12 644	0	0	127 197
Total	114 553	12 644	0	0	127 197
Immobilisations corporelles					
TERRAINS					0
AGENCEMENTS TERRAINS					0
BATIMENTS	520 654				520 654
AGENCEMENTS BATIMENTS	650 960	30 600	0	0	681 560
MATERIEL ET OUTILLAGE					0
AGENCEMENTS					0
MATERIEL DE TRANSPORT					0
MATERIEL DE BUREAU	16 289				16 289
MATERIEL INFORMATIQUE	119 354	14 138	19 121	0	114 371
MOBILIER	51 714	3 413			55 127
IMMO SUR TAXE D'APPRENTISSAGE					0
IMMOBILISATIONS EN COURS					0
AVANCES ET ACOMPTES					0
Total	1 358 972	48 151	19 121	0	1 388 002
Immobilisations financières					
PARTICIPATIONS	100				100
PRETS	0				0
AUTRES IMMO. FINANCIERES	460	1 000			1 460
Total	560	1 000	0	0	1 560
T O T A U X	1 474 085	61 795	19 121	0	1 516 759

AINDEX
Commissaire aux Comptes

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

RUBRIQUE	Amortissements cumulé au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Amortissements cumulé à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				0
AUTRES IMMO. INCORPORELLES	111 353	7 162	0	118 515
Total	111 353	7 162	0	118 515
Immobilisations corporelles				
TERRAINS				0
AGENCEMENTS TERRAINS				0
BATIMENTS	389 824	11 482		401 307
AGENCEMENTS BATIMENTS	449 447	49 376		498 823
MATERIEL ET OUTILLAGE				0
AGENCEMENTS				0
MATERIEL DE TRANSPORT				0
MATERIEL DE BUREAU	11 626	1 062	0	12 688
MATERIEL INFORMATIQUE	99 820	12 149	18 895	93 073
MOBLIER	42 749	2 789		45 538
IMMO SUR TAXE D'APPRENTISSAGE				0
Total	993 466	76 858	18 895	1 051 429
Immobilisations financières				
PARTICIPATIONS				0
PRETS				0
AUTRES IMMO. FINANCIERES				0
Total	0	0	0	0
T O T A U X	1 104 819	84 020	18 895	1 169 944

AINDE
 Commissaire aux Comptes

TABLEAU DES PROVISIONS

RUBRIQUE		Montant en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Réserves					
	RESERVE DE TRESORERIE				0
	Total	0	0	0	0
Provisions réglementées					
	DIFF. SUR REAL. D'ELTS. D'ACTIF				0
	PROVISIONS POUR PENSIONS				0
	Total	0		0	0
Provisions pour risques et charges					
	PROVISIONS POUR LITIGES				0
	PROVISION IFC	64 659	18 266	0	82 925
	PROVISION				0
	AUTRES PROV. POUR RISQUES ET CHGES				0
	Total	64 659	18 266	0	82 925
Provisions pour dépréciation					
	IMMO. INCORPORELLES				0
	IMMO. CORPORELLES				0
	STOCKS ET EN COURS				0
	COMPTES CLIENTS - DEBITEURS DIVERS				0
	PROV. POUR DEP. CPTES. FINANCIERS				0
	Total	0	0	0	0
T O T A U X		64 659	18 266	0	82 925
dont dotations et reprises :					
	d'exploitation	681	18 266	0	
	financières	686			
	exceptionnelles	687		0	
	dont affectation de résultat	120			

Désignation: UDAF DE L'AIN

Exercice clos le 31/12/2022

TABLEAU DES EMPRUNTS

Caractéristique et référence des emprunts N°Compte- val origine	Capital dû au début de l'exercice	Au cours de l'exercice		Capital restant dû à la clôture de l'exercice				Intérêts de l'exercice
		Capital souscrit	Capital remboursé	TOTAL	-1 an	1 à 5 ans	+5ans	
				0,00			0,00	
CAISSE D'EPARGNE	114 303,95		18 567,70	95 736,25	18 866,98	76 869,27	0,00	1 693,10
				0,00			0,00	
				0,00			0,00	
				0,00			0,00	
				0,00			0,00	
				0,00			0,00	
				0,00			0,00	
				0,00			0,00	
				0,00			0,00	
				0,00			0,00	
				0,00			0,00	
				0,00			0,00	
TOTAUX	114 303,95	0,00	18 567,70	95 736,25	18 866,98	76 869,27	0,00	1 693,10

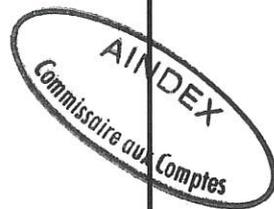
AINDEX
Commissaire aux Comptes

Désignation: UDAF DE L'AIN

Exercice clos le 31/12/2022

TABLEAU DES CREANCES

	Montant brut	< à 1 an	> à 1 an
Créances rattachées à des participations	560		560
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 000	1 000	
Créances douteuses			
Autres créances	120 483	120 483	
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat et autres collectivités			
Comptes de liaison			
Groupes et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	11 567	11 567	
TOTAUX	133 610	133 050	560
Montant des prêts accordés			
Montant des remboursements obtenus			



Désignation: UDAF DE L'AIN

Exercice clos le 31/12/2022

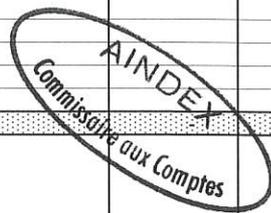
TABLEAU DES DETTES

	Montant brut	< 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts à 2 ans maximum				
Emprunts à plus de 2 ans	95 736	18 867	76 869	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0		
Redevables créditeurs	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	39 746	39 746		
Personnel et comptes rattachés	220 485	220 485		
Organismes sociaux	109 761	109 761		
Etat et autres collectivités publiques	12 179	12 179		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Comptes de liaison				
Groupes et associés				
Autres dettes	2 391	2 391		
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	480 299	403 430	76 869	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	18 568			



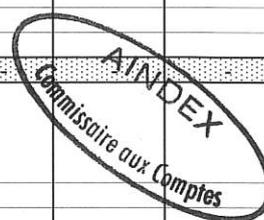
VARIATION DES FONDS PROPRES DE LA STRUCTURE

Numéro de cpte	Comptes	Début exercice	Correction A-nouveau	Augment.	Diminution	Fin d'exercice
	Fonds associatif (sans droit de reprise)					
1021-	Valeur du patrimoine intégré					-
1022-	Fonds statutaires					-
1024-	Apports sans droits de reprise					-
1025-	Legs et donations					-
1026-	Subv d'invest affectés à biens renouvelables					-
	Total Fonds associatif (sans droit de reprise)					-
	Fonds associatif (avec droit de reprise)					-
1034-	Apports avec droits de reprise					-
1035-	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une					-
1036-	Subventions d'invest biens renouvelables.					-
	Total Fonds associatif (avec droit de reprise)					-
	Ecarts de réévaluation					
1051-	Ecart de réévaluation (sans droit de reprise)					-
1052-	Ecart de réévaluation (avec droit de reprise)					-
	Total Ecarts de réévaluation					-
	Reserves					
1063-	Reserves statutaires ou contractuelles					-
1064-	Reserves des plus values nettes					-
1068-	Autres reserves					-
10682	Excédent affectés à l'investissemnt	321 704				321 704
10685	Excédent affectés à la couverture du BRF					-
10686	compensation de déficits d'exploitation	50 142		4 260		54 402
10687	Réserve de compensation charges amt	70 861		32 674		103 534
10688	Autres réserves	230 759				230 759
106881	Réserve contentieux compte pivot					-
	Total des Reserves	673 465		36 933		710 399
1100-	Report à nouveau (créditeur)	217 654		9 854	3 310	224 198
1110	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	-				-
1140	Report à nouveau des charges rejetées	-				-
115000	Résultat sous contrôle des tiers financeurs	54 449		14 003	54 811	13 640
1151-	Mesures d'exploitation non reconductibles					-
11591	Report à nouveau des charges rejetées	- 108 443		- 9 124		- 117 567
1160	Dépenses non opposables	-				-
1161	Dépenses non opposables	-				-
119001	Report à nouveau (débitéur)					-
119002	Report à nouveau MASP (débitéur)					-
119000	Report à nouveau ENFAASE					-
1200-	Résultat (créditeur)					-
1290-	Résultat (débitéur)	- 6 456			- 6 456	-
131-	Subventions d'équipement	185 725				185 725
139-	Subventions d'équipement virée au C.R.	- 157 145		- 9 944		- 167 089
	Total subventions	28 579		9 944		18 635
	Totaux	859 249		41 722	51 666	849 305



VARIATION DES FONDS PROPRES DE LA GESTION CONTROLEE
Service Protection Judiciaire des Majeurs

Numéro de cpte	Comptes	Début exercice	Correction A-nouveau	Augment.	Diminution	Fin d'exercice
	Fonds associatif (sans droit de reprise)					
1021-	Valeur du patrimoine intégré					-
1022-	Fonds statutaires					-
1024-	Apports sans droits de reprise					-
1025-	Legs et donations					-
1026-	Subv d'invest affectés à biens renouvelables					-
	Total Fonds associatif (sans droit de reprise)	-	-	-	-	-
	Fonds associatif (avec droit de reprise)					-
1034-	Apports avec droits de reprise					-
1035-	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une					-
1036-	Subventions d'invest biens renouvelables.					-
	Total Fonds associatif (avec droit de reprise)	-	-	-	-	-
	Ecarts de réévaluation					
1051-	Ecart de réévaluation (sans droit de reprise)					-
1052-	Ecart de réévaluation (avec droit de reprise)					-
	Total Ecarts de réévaluation	-	-	-	-	-
	Reserves					
1063-	Reserves statutaires ou contractuelles					-
1064-	Reserves des plus values nettes					-
1068-	Autres reserves					-
10682	Excédent affectés à l'investissement	321 704				321 704
10685	Excédent affectés à la couverture du BRF					
10686	compensation de déficits d'exploitation	50 142		4 260		54 402
10687	Réserve de compensation charges amt	70 861		32 674		103 534
10688	Réserves pour projets associatifs					
106881	Réserve contentieux compte pivot					-
	Total des Reserves	442 707	-	36 933	-	479 640
1100-	Report à nouveau (créditeur)					
1110	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation					
114000	Report à nouveau des charges rejetées					
115000	Résultat sous contrôle des tiers financeurs	54 449		14 003	54 811	13 640
1151-	Mesures d'exploitation non reconductibles					-
11591	Report à nouveau des charges rejetées	- 108 443		- 9 124		- 117 567
1160	Dépenses non opposables					-
1161	Dépenses non opposables					-
119001	Report à nouveau (débitéur)					-
119000	Report à nouveau ENFAASE					
1200-	Résultat (créditeur)					-
1290-	Résultat (débitéur)	- 12 999			- 12 999	-
131-	Subventions d'équipement	12 227				12 227
139-	Subventions d'équipement virée au C.R.	- 3 797		- 3 057		- 6 853
	Total subventions	8 430	-	3 057	-	5 373
	Totaux	384 143	-	38 755	41 812	381 086



Désignation: UDAF DE L'AIN

Exercice clos le 31/12/2022

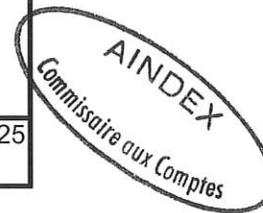
Numéro de cpte	Comptes	Début exercice	Augment.	Diminution	Fin d'exercice
194-	Fonds dédiés sur subventions de fonciont.				
	PJM DPO	17 920,00		12 240,00	5 680,00
	PJM QUALITE	16 773,33		16 773,33	0,00
	PJM GCSMS SITUATIONS COMPLEXES	0,00	20 000,00		20 000,00
	PART 2 ISAF	0,00	4,18	0,00	4,18
	PART 2 LFL	0,00	715,81	0,00	715,81
	PART 2 PARENTALITE	0,00	15,52	0,00	15,52
	DROIT DES FEMMES	1 030,43	517,43	1 030,43	517,43
	PCB	31 858,37	38 000,09	31 858,37	38 000,09
	PART 2 LFL (FDVA)	4 800,00		3 950,40	849,60
195-	Fonds dédiés sur dons manuels affectés				
197-	Fonds dédiés sur legs et donations affectés				
	TOTAL	72 382,13	59 253,03	65 852,53	65 782,63
6894-	Engagements à réaliser sur subvention reçues	/		/	
	PJM GCSMS SITUATIONS COMPLEXES		20 000,00		
	PCB		38 000,09		
	PART 2 ISAF		4,18		
	PART 2 LFL		715,81		
	PART 2 PARENTALITE		15,52		
	DROIT DES FEMMES		517,43		
6895-	Engagements à réaliser sur dons manuels	/		/	/
6897-	Engagements à réaliser sur legs et donations	/		/	/
	Total		59 253,03	/	/
7894-	Report sur subventions attribuées	/	/		/
	PJM DPO			12 240,00	
	PJM QUALITE			16 773,33	
	PART 2 LFL (FDVA)			3 950,40	
	DROIT DES FEMMES			1 030,43	
	PCB			31 858,37	
7895-	Report sur dons manuels affectés	/	/		/
7897-	Report sur legs et donations affectées	/	/		/
	Total		/	65 852,53	/

AINDEX
Commissaire aux Comptes

TABLEAU DES DETTES

ENGAGEMENTS DONNES

Avals et caution	
Engagements en matière de pensions	
Engagements en matière de retraite	82 925
Autres engagements donnés	
TOTAL	82 925



L'emprunt bancaire obtenu auprès de la Caisse d'Epargne fait l'objet d'une promesse d'affectation hypothécaire.
Le capital restant dû s'élève à 95 736,25 €

ENGAGEMENTS RECUS

Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions reçus	
Autres engagements reçus	
TOTAL	0

Désignation: UDAF DE L'AIN

Exercice clos le 31/12/2022

PRODUITS A RECEVOIR

	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	6 859
Autres créances	55 583
Disponibilités	
TOTAL	62 442

AINDEX
Commissaire aux Comptes

Désignation: UDAF DE L'AIN

Exercice clos le 31/12/2022

CHARGES A PAYER

	Montants
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 882
Dettes fiscales et sociales	204 116
Autres dettes	
TOTAL	219 998

AINDEX
Commissaire aux Comptes

Désignation: UDAF DE L'AIN

Exercice clos le 31/12/2022

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges/ produits d'exploitation	11 567	
Charges/ produits financieres		
Charges/ produits exceptionnels		
TOTAL	11 567	0

AINDEX
Commissaire aux Comptes

NATURE DES SUBVENTIONS RECUES SUR L'EXERCICE

Conformément à l'article 431-9 du Règlement ANC 201806, les subventions obtenues au cours de l'exercice sont les suivantes par catégorie de subventions et par financeurs :

Subventions d'investissement :

Néant



Subventions d'exploitation :

Total UNAF (Part 1) :	165 091,54
Total UNAF (Part 2) :	44 781,26
Total UNAF (autres) :	874,00
Total DDETS01 (Point Conseil Budget) :	60 000,00
Total Conseil Départemental 01 (MASP) :	24 240,00
Total Conseil Départemental 01 (Part 1 + Part 2 + PCB) :	9 100,00
Total Région Auvergne-Rhône-Alpes (Journée de la femme) :	1 000,00
Total Ville de Bourg-en-Bresse (Part 1) :	1 700,00
Total communes diverses :	1 714,00
	<hr/> <hr/>
	308 500,80

ANNEXE : 11

TABLEAU DES EFFECTIFS

1	Direction/Encadrement								
	- Directrice	1			1	1,00			1,00
	- Cheffe de service	2			2	2,00			2,00
	- Responsable Administr. & Financier	1			1	1,00			1,00
	Total 1	4	0	0,00	4	4,00	0,00	0,00	4,00
2	Administration/Gestion								
	- Tech. Supérieur comptable	1			1	1,00			1,00
	- Tech. Supérieur secrétariat		1	0,92	1	0,92			0,92
	- Tech. Supérieur Animatrice Politique Familiale	1			1	1,00			1,00
	- Tech. Supérieur Chargée de projets et développement	1			1	1,00			1,00
	- Tech. Supérieur Chargé de mission Point Conseil Budget	1			1	1,00	0,50		1,50
	- Tech. Qual. Secrétariat	8	1	0,80	9	8,80	0,20		9,00
	- Tech. Qual. GED						0,80		0,80
	- Agent Admin. Princip. Comptable	2	2	1,30	4	3,30			3,30
	- Agent Admin. Princip. Secrétariat	2			2	2,00			2,00
	- Agent Admin. Secrétariat		2	1,73	2	1,73			1,73
	Total 2	16	6	4,75	22	20,75	1,50	0,00	22,25
3	Services généraux et restauration								
	Total 3	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Socio-éducatif								
	- Mandataire judiciaire	14	4	2,90	18	16,90		0,70	16,20
	- Juriste		1	0,90	1	0,90			0,90
	Total 4	14	5	3,80	19	17,80	0,00	0,70	17,10
5	Paramédical								
	Total 5	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Médical								0,00
	Total 6	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Autres fonctions (préciser)								
	Total 7	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	34	11	8,55	45	42,55	1,50	0,70	43,35
	Total points de roulement								

AINDEX
Commissaire aux Comptes